



# Un nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ)

4<sup>e</sup>

5<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup>

7<sup>e</sup>

## Quoi ?

Dans la filière qualifiante, l'apprentissage de tous les métiers COMMENCERA EN 4<sup>e</sup> ANNÉE, dès la rentrée 2023.

## Pour qui ?

Pour tous les élèves issus d'une troisième année générale ou qualifiante (technique ou professionnelle) y compris les élèves de l'enseignement en alternance.

## Pourquoi ?

Etant donné la complexité croissante et la multiplication des métiers, leur apprentissage demande une préparation plus importante. Il était donc utile de commencer la formation en 4<sup>e</sup>. Sans attendre l'arrivée du tronc commun, le parcours PEQ adopte une nouvelle approche pédagogique. Il est désormais le même pour toutes les options de l'enseignement qualifiant.

## Comment ?

Le parcours commencera donc en 4<sup>e</sup>. Après celle-ci, une première évaluation de l'adaptation au métier sera réalisée pour vérifier si le jeune est bien orienté. Une réorientation sera donc toujours possible en début de 5<sup>e</sup>.

Le parcours se prolongera en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> pour déboucher sur un **certificat de qualification (CQ)**.

Le CQ sanctionnera la réussite de l'élève dans l'apprentissage d'**un métier**.

Le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) pourra être attribué en fin de 6<sup>e</sup> TQ ou de 7<sup>e</sup> P.

*3 années de formation pour un métier,  
ponctuées d'épreuves*

